

# Realize Fund I Governance Advisory Committee

## Terms of Reference

### 1. Background and Context

- The [Social Finance Fund \(SFF\)](#) is a Government of Canada initiative to strengthen social purpose organizations and accelerate the growth of Canada's social finance market. This initiative, an investment initiative not a granting program, will support charities, nonprofits, social enterprises, co-operatives and other social purpose organizations to access flexible financing opportunities through fund managers. Greater access to social finance will help organizations grow, innovate and enhance their social and environmental impacts.
- [Realize Capital Partners](#), a joint venture between Rally Assets and Relay Ventures, is one of three fund-of-funds managers that has been selected to deliver SFF.
- As the fund manager of Realize Fund I, we are looking for input and representation from a broad array of individuals on a pan-Canadian basis to inform the implementation of SFF.
- We will establish three committees through open application to advise on the SFF: a Sector Advisory Committee (SAC), an Investment Advisory Committee (IAC) and a Governance Advisory Committee (GAC).
- In an effort to ensure transparency and objectivity and reduce bias in establishing the three committees, we are issuing an open call for committee members. We will engage knowledgeable third-party experts to assist with the entire process. The process has been designed with the help of a third-party diversity, equity and inclusion (DEI) expert. Initial screening will be performed by a third-party human resource consultant, and interviewing of candidates will be done by a committee of Realize Capital Partners' team members and the DEI consultant.

### 2. Purpose and Objectives

The GAC is being established to support our commitment to a robust, transparent and effective governance framework to implement the SFF mandate. The GAC is an advisory committee of our Board of Directors and has no decision-making role. The GAC is responsible for assisting the Board in fulfilling its responsibilities to establish and review its governance practices, to evaluate the functioning of committees and to oversee the process of recruiting qualified candidates to be recommended for election as committee members. Specifically, the GAC's mandate will be focused on three priorities:

- **Committee Functioning:** Ensuring the terms of reference for each committee is appropriate and committees are functioning effectively
- **Committee Composition:** Ensuring the representation on each of the governing bodies is appropriate, aligns to the [Government of Canada's 50-30 Challenge](#) and possesses the skills, attributes and expertise appropriate for the terms of reference of each committee
- **Conflicts of Interest:** Managing potential conflicts of interest by reviewing, approving and ensuring adherence to our conflict of interest policy and process

### 3. Membership

Responsibility for the nomination, replacement of members and monitoring of the GAC will rest with the Board. The committee members shall be selected to ensure the GAC has:

- Strong governance experience in for-profit and nonprofit boards of varying sizes, including as chair, committee chair member or board trustee
- Demonstrated understanding and ongoing commitment of best practices from a governance standpoint
- Experience working with governments, public, private or social sector initiatives
- Diversity that reflects communities across Canada, specifically groups that have been traditionally marginalized due to gender, race, identity, age, ethnicity, geographic region and socioeconomic background
- A strong understanding of the social finance sector in Canada, including current trends in impact measurement and reporting and social innovation
- A deep understanding of financial markets in Canada and changes that may affect the Realize Fund I's investments

### 4. Composition of the GAC

- The GAC shall be comprised of a Chair and at least two additional members, to a maximum of four members. All members will be independent of Realize Capital Partners
- The composition of the GAC shall be structured to align to the Government of Canada's 50-30 Challenge
- Members of the GAC are appointed for a two-year term and may be re-appointed by the Board
- The Chair of the GAC shall be selected by the Board
- Senior team members of Realize Capital Partners will be invited as guests to attend and facilitate such meetings
- Minutes of each meeting shall be kept by an individual appointed by the Chair
- The GAC shall meet at least four times each year, to a maximum of six times a year, with a minimum of 5 days' advance notice. We anticipate the first meeting to be held in Q4 2023
- Meetings will be held virtually to enable inclusion of members across the country
- The quorum for the meeting is 50% of GAC members
- GAC members will be reimbursed for reasonable out-of-pocket expenses, such as travel costs, if required. GAC members will also receive a stipend of \$500 less applicable taxes and deductions for each GAC meeting attended

### 5. Roles and Responsibilities of the GAC

The GAC is responsible for, but not limited to:

- Taking a leadership role in enhancing effective governance and making recommendations to the Board on such
- Identifying the skills and knowledge needed to strengthen Realize Capital Partners committees and ensure balanced and diverse representation
- Overseeing the recruitment process for potential nominees to GAC, SAC and IAC to ensure it is fair, transparent and robust
- Reviewing purpose, composition, responsibilities and terms of reference for each committee and recommending to the Board any changes in the terms of reference to increase effective functioning of such committees
- Engaging in annual evaluation of GAC, SAC and IAC

## **6. Confidentiality**

All portions of GAC meetings shall be held in-camera and all meeting materials, discussions and recommendations are confidential. Neither the committee nor any committee members, whether individually or otherwise, shall publicly release any report or disclose any materials, recommendations, discussions or information pertaining to the work and activities of the committee commissioned hereunder unless first discussed with the Chair and approved for public release. GAC members will be required to sign a confidentiality agreement.

## **7. Evaluating Performance**

The GAC will evaluate its own performance, collectively and individually, on a regular basis. Key objectives for the GAC will be agreed and, if necessary, the terms of reference will be updated.

## **8. Resignation or Removal**

Any member may resign their position on GAC by delivering a written resignation to the Chair and Board. In exceptional circumstances, upon recommendation by the GAC, the Board may remove a member of the GAC prior to the end of their term.

## **9. Conflicts of Interest**

In discharging GAC's mandate, committee members shall minimize and manage conflicts of interest. A conflict of interest exists where a committee member's other commitments, relationships or financial interests:

- Could or could be seen to exercise an improper influence over the objective, unbiased and impartial exercise of their independent judgement
- Could or could be seen to compromise, impair or be incompatible with the effective performance of their responsibilities

Committee members shall disclose to the Chair without delay any actual or potential conflict of interest; and comply with any requirements prescribed by the Chair to resolve any conflict of interest.

Individuals seeking funding from SFF, through Realize Capital Partners or another SFF fund-of-funds manager, will not be disqualified from being considered a GAC member. This is not viewed as a conflict, as described above.

## **10. Other**

To the fullest extent permitted by law, GAC members owe no fiduciary duties to Realize Fund I or its investors other than the obligation to act in good faith. GAC members shall be indemnified by Realize Capital Partners on the terms as set out in the detailed terms of engagement, to be provided upon selection to the committee.

# Comité consultatif sur la gouvernance de Realize Fund I

## Termes de référence

### 1. Historique et contexte

- Le **Fonds de finance sociale** (FFS) est une initiative du gouvernement canadien visant à renforcer les organismes à vocation sociale et à accélérer la croissance du marché de la finance sociale au Canada. Cette initiative, qui est une initiative d'investissement et non un programme de subvention, aidera les organismes caritatifs, les organisations à but non lucratif, les entreprises sociales, les coopératives et les autres organismes à vocation sociale à accéder à des possibilités de financement flexibles par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds. Un meilleur accès à la finance sociale aidera les organisations à se développer, à innover et à améliorer leur impact social et environnemental.
- **Realize Capital Partners**, une entreprise commune de Rally Assets et Relay Ventures, est l'un des trois gestionnaires de fonds de fonds qui ont été sélectionnés pour mettre en œuvre le FFS.
- En tant que gestionnaire du Realize Fund I, nous recherchons la contribution et la représentation d'un large éventail de personnes sur une base pancanadienne afin de guider la mise en œuvre du FFS.
- Nous créerons trois comités, par le biais d'une candidature ouverte, pour conseiller le FFS : un Comité consultatif sectoriel (CCS), un Comité consultatif d'investissement (CCI) et un Comité consultatif sur la gouvernance (CCG).
- Afin de garantir la transparence et l'objectivité, et de réduire les préjugés lors de la mise en place des trois comités, nous lançons un appel ouvert aux membres des comités. Nous ferons appel à des experts tiers compétents pour nous aider tout au long du processus. Le processus a été conçu avec l'aide d'un expert tiers en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DÉI). La sélection initiale sera effectuée par un consultant en ressources humaines tiers, et les entretiens avec les candidats seront menés par un comité composé de membres de l'équipe de Realize Capital Partners et du consultant en DÉI.

### 2. But et objectifs

Le CCG est mis en place pour soutenir notre engagement en faveur d'un cadre de gouvernance solide, transparent et efficace pour la mise en œuvre du mandat du FFS. Le CCG est un comité consultatif de notre conseil d'administration et n'a pas de rôle décisionnel. Le CCG est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'établissement et de révision de ses pratiques de gouvernance, d'évaluation du fonctionnement des comités et de supervision du processus de recrutement de candidats qualifiés à recommander pour l'élection des membres des comités. Plus précisément, le mandat du CCG sera axé sur trois priorités :

- **Fonctionnement des comités** : Veiller à ce que le mandat de chaque comité soit approprié et que les comités fonctionnent efficacement.
- **Composition des comités** : Veiller à ce que la représentation au sein de chaque organe directeur soit appropriée, conforme au **Défi 50-30 du gouvernement du Canada**, et à ce que les membres possèdent les compétences, les attributs et l'expertise nécessaires pour le mandat de chaque comité.
- **Conflits d'intérêts** : Gérer les conflits d'intérêts potentiels en examinant et en approuvant notre politique et nos procédures en matière de conflits d'intérêts et en veillant à ce qu'elles soient respectées.

La responsabilité de la nomination, du remplacement des membres et de la surveillance du CCG incombe au conseil d'administration. Les membres du comité sont sélectionnés de manière à ce que le CCG dispose des éléments suivants :

- Une solide expérience en matière de gouvernance au sein de conseils d'administration d'entreprises et d'organisations à but non lucratif de différentes tailles, notamment en tant que président du conseil, président d'un comité ou membre du conseil d'administration ;
- Une compréhension démontrée et adhésion permanente aux meilleures pratiques du point de vue de la gouvernance ;
- Une expérience de travail avec des gouvernements, des initiatives des secteurs, public, privé ou social ;
- Une diversité qui reflète les communautés du Canada, en particulier les groupes traditionnellement marginalisés en raison de leur sexe, de leur race, de leur identité, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur région géographique et de leur situation socio-économique ;
- Une bonne compréhension du secteur de la finance sociale au Canada, y compris des tendances actuelles en matière de mesure d'impact, de rapports et d'innovation sociale ;
- Une compréhension approfondie des marchés financiers au Canada et des changements susceptibles d'affecter les investissements du Realize Fund I.

#### 4. Composition du CCG

- Le CCG est composé d'un président et d'au moins deux membres supplémentaires, jusqu'à concurrence de quatre membres. Tous les membres seront indépendants de Realize Capital Partners.
- La composition du CCG sera structurée de manière à s'aligner sur le Défi 50-30 du gouvernement du Canada.
- Les membres du CCG sont nommés pour un mandat de deux ans pouvant être reconduit par le conseil d'administration.
- Le président du CCG est choisi par le conseil d'administration.
- Des membres de l'équipe dirigeante de Realize Capital Partners seront invités à participer à ces réunions et à les animer.
- Le procès-verbal de chaque réunion est tenu par une personne désignée par le président.
- Le CCG se réunira au moins quatre fois par an, jusqu'à concurrence de six fois par an, avec un préavis d'au moins cinq jours. Nous prévoyons que la première réunion se tiendra au quatrième trimestre de 2023.
- Les réunions se tiendront virtuellement afin de permettre l'inclusion de membres dans tout le pays.
- Le quorum pour la réunion est de 50 % des membres du CCG.
- Si nécessaire, les membres du CCG recevront un remboursement pour des dépenses raisonnables, telles que les frais de déplacement. Les membres du CCG recevront également une indemnité de 500 dollars, moins les taxes et déductions applicables, pour chaque réunion du CCG à laquelle ils assisteront.

#### 5. Rôles et responsabilités du CCG

Le CCG est chargé, entre autres, des tâches suivantes :

- Jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la gouvernance et formuler des recommandations au conseil d'administration à ce sujet.
- Identifier les compétences et les connaissances nécessaires pour renforcer les comités de Realize Capital Partners et assurer une représentation équilibrée et diversifiée.
- Superviser le processus de recrutement des candidats potentiels au sein du CCG, du CCS et du CCI afin de s'assurer qu'il est équitable, transparent et solide.
- Examiner l'objectif, la composition, les responsabilités et le mandat de chaque comité et recommander au conseil d'administration toute modification de leur mandat afin d'accroître l'efficacité de leur fonctionnement.
- Évaluation annuelle du CCG, du CCS et du CCI.

## 6. Confidentialité

Toutes les parties des réunions du CCG se déroulent à huis clos et tous les documents, discussions et recommandations de la réunion sont confidentiels. Ni le comité ni aucun de ses membres, que ce soit à titre individuel ou autre, ne doit publier un rapport ou divulguer des documents, des recommandations, des discussions ou des informations concernant les travaux et les activités du comité mandaté en vertu du présent règlement, à moins d'en avoir d'abord discuté avec le président et que la publication n'ait été approuvée. Les membres du CCG devront signer une entente de confidentialité.

## 7. Évaluation des performances

Le CCG évaluera régulièrement sa propre performance, collectivement et individuellement. Les objectifs clés du CCG seront convenus et, si nécessaire, les termes de référence seront mis à jour.

## 8. Démission ou destitution

Tout membre peut démissionner de son poste au sein du CCG en adressant sa démission par écrit au président et au conseil d'administration. Dans des circonstances exceptionnelles, sur recommandation du CCG, le conseil d'administration peut révoquer un membre du CCG avant la fin de son mandat.

## 9. Conflits d'intérêts

Dans l'accomplissement du mandat du CCG, les membres du comité doivent minimiser et gérer les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts existe lorsque les autres engagements, relations ou intérêts financiers d'un membre du comité :

- Pourraient exercer une influence indue sur l'exercice objectif, impartial et sans préjugé de leur jugement indépendant, ou être perçus comme tels.
- Pourraient compromettre ou entraver l'exercice effectif de leurs responsabilités, ou être perçus comme tels.

Les membres du comité doivent divulguer au président, sans délai, tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et se conformer à toute exigence prescrite par le président pour résoudre tout conflit d'intérêts.

Les personnes cherchant à obtenir un financement de la part de du FFS, par l'intermédiaire de Realize Capital Partners ou d'un autre gestionnaire de fonds de fonds de FFS, ne seront pas exclues de la liste des membres potentiels du CCG. Cette situation n'est pas considérée comme un conflit, comme décrit ci-dessus.

## 10. Autres

Dans toute la mesure permise par la loi, les membres du CCG n'ont aucune obligation fiduciaire envers le Realize Fund I ou ses investisseurs autre que l'obligation d'agir de bonne foi. Les membres du CCG seront indemnisés par Realize Capital Partners selon les conditions énoncées dans les conditions d'engagement détaillées, qui seront fournies lors de la sélection du comité.